

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à :

<https://www.cadre21.org/membres/dc833d6ed6a46941f1002cbc>

Date d'obtention : 2024-10-24 16:27:12

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Pour commencer, il faut parler à l'auteur du signalement, la-le rassurer ainsi que le-la soutenir.

Ensuite, je dois évaluer l'incident en posant des questions sans jugement et remplir la grille d'évaluation pour en déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation.

Par la suite, je dois vérifier l'information en demandant à la victime s'il y a d'autres personnes au courant et vérifier les infos auprès des autres impliqués s'il y a lieu.

Si j'estime que c'est de nature criminelle, je contacte le service de police et je ne remplie pas la grille d'évaluation avec l'investigateur-trice et je confisque l'appareil si je crois que j'ai affaire avec de la pornographie juvénile.

Ensuite, je parle à l'investigateur-trice pour savoir sa version de faits tout en protégeant les élèves qui m'ont donné de l'info. Je pourrai déterminer si l'acte est avec intention impulsive ou malveillante.

Peut importe le résultat, je suis les directives dans chacun des cas.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'on doit rencontrer tous les témoins pour savoir leur version des faits.

Qu'il faut retirer l'appareil électronique.

Que le service de police se charge de remettre l'appareil.

Que même si la victime a envoyé la photo de son propre gré, le protocole SEXTO est mis en place.

Quand il n'y a pas de pornographie juvénile, on traite le dossier conformément aux politiques de l'établissement scolaire.

Ne jamais consulter le contenu.

Même si un adulte est impliqué-e, on doit contacter le service de police et confisquer l'appareil.

Se rappeler que l'école n'est pas le mandataire du service de police.

Si un parent se pointe à l'école voulant appliquer le protocole SEXTO, je le réfère au service de police.

Quand on juge que c'est un acte malveillant, on ne complète pas la grille avec l'investigateur-trice : confisquer l'appareil et contacter service de police.

Ne pas répondre aux journaliste et aux gens qui demande de l'informations.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate serait la collecte d'informations auprès de la victime, car il faut rester empathique, mais il faut avoir les informations. Il ne faut pas que ça soit un interrogatoire, mais il faut être précis.

Aussi, le fait qu'il ne fat pas consulté le contenu est délicat, car la victime peut se sentir non écoutée ou pas crue. Il faut cependant la rassurer.